



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges et élèves

Question écrite n° 7721

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème du statut des personnels en charge de l'entretien du parc et du réseau informatiques fonctionnant dans les établissements secondaires. Car dans nombre de lycées et collèges, il semble que les personnes assumant ces tâches ne soient pas titulaires et soient sur des statuts précaires du type contrat aidé. Et ce alors qu'elles peuvent avoir en responsabilité la maintenance de plus de 1 000 postes, de plusieurs centaines d'imprimantes-traceurs et autres périphériques. Ces missions sont bien évidemment indispensables à la bonne organisation interne des établissements, à la fois pour les relations avec les parents, pour l'enseignement et pour que chaque élève continue de bénéficier de son espace numérique de travail personnel. La fonction assumée est celle d'un ingénieur réseau tel qu'en emploient les entreprises, assisté de techniciens supérieurs. Le suivi de ces équipements relevant de la responsabilité de l'éducation nationale, il lui demande que soient créés au sein des établissements secondaires des postes de titulaires de l'éducation nationale pour les personnels qualifiés qui assument ces missions.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7721

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5854

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)